

1. Plans d'action et de mesures, ainsi que trains de mesures pour lutter contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique dans les cantons et les grandes villes ¹

1.1 Vue d'ensemble de tous les cantons et des villes disposant d'un plan d'action

Canton/ville	Service ayant répondu	Plan d'action (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.2	Plan pour l'égalité (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.4	Mesures cantonales sur mandat du gouvernement, mais aucun plan d'action en cours, cf. tableau 1.2
AG	<i>Fachstelle Häusliche Gewalt</i> (Service spécialisé Violence domestique) haeuslichegewalt@ag.ch	Oui Plan de mesures contre la violence domestique et les violences à l'égard les femmes	Non	Non
AI	<i>Koordinationsstelle HG</i> (Service de coordination Violence domestique) auprès de la police cantonale stefani.koller@kapo.ai.ch	Non	Non	Non (demande déposée auprès de la <i>Standeskommission</i> (exécutif) pour la mise en œuvre de la CI et création d'un service cantonal spécialisé dans la lutte contre la violence domestique)
AR	<i>Departement Inneres und Sicherheit</i> (Département de l'intérieur et de la sécurité) thomas.bischof@ar.ch	Projet existant : État des lieux (actuel/état souhaité) initié, avec l'objectif de définir un plan de mesures	Prévu, analyse de la situation en cours	Non
BE	Service de lutte contre la violence domestique Lis.fueglisten@be.ch	Non	Non	Oui, Arrêté du Conseil-exécutif
Berne ville	<i>Fachstelle für Gleichstellung in Geschlechterfragen</i> (Bureau d'égalité en matière de genres) Regula.buehlmann@bern.ch	Non	Oui, plan d'action pour l'égalité 2023–2026 (plan d'action pour l'égalité depuis 2009, avec à chaque renouvellement de nouvelles priorités et mesures)	-

¹ Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD) (2025): Plans d'action et de mesures, ainsi que trains de mesures pour lutter contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique dans les cantons et les grandes villes – résumé. Peut être consultée sous www.csvd.ch > Publications > Résumé plans d'action et de mesures (état : 01.09.2025).

Canton/ville	Service ayant répondu	Plan d'action (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.2	Plan pour l'égalité (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.4	Mesures cantonales sur mandat du gouvernement, mais aucun plan d'action en cours, cf. tableau 1.2
	Iris.Bischoff@bern.ch			
BL	<i>Interventionsstelle gegen häusliche Gewalt</i> (service d'intervention contre la violence domestique) Sid-interventionsstelle@bl.ch	Oui, « projet avec plan de mesures » depuis le 25 août 2020 : mise en œuvre par étapes de la Convention d'Istanbul et de la feuille de route sur la violence domestique - Plannification des tâches et du financement (AFP) BL 2025-2028, SID, p. 57	Oui, « Zukunftsstrategie Gleichstellung » (stratégie d'avenir pour l'égalité), fixant des objectifs en matière d'égalité pour chaque direction de l'administration cantonale. Poursuite du développement prévue à partir de 2025, notamment pour inclure les droits des personnes handicapées et initier une conception plus participative.	
BS	<i>Fachstelle Gewaltschutz und Opferhilfe</i> (service spécialisé dans la protection contre la violence et l'aide aux victimes) Haeusliche-Gewalt@jsd.bs.ch charlotte.briner@jsd.bs.ch	Oui, prévu	Oui, plan pour l'égalité 2024-2027 (premier plan pour l'égalité de Bâle-Ville)	Oui, prévu : - Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul - Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul - Recommandation Violences sexualisées (train de mesures)
FR	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille sophie.delessert@fr.ch	Oui : Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille. Durée 2018–2025. La conception du second concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille est terminée, le concept est actuellement en phase de consultation . Il comporte 37 mesures, dont 11 prioritaires.	Oui, Le Plan pour l'égalité hommes-femmes au sein de l'administration cantonale (PEAC) depuis 2016. Plan des mesures en cours de révision.	

Canton/ville	Service ayant répondu	Plan d'action (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.2	Plan pour l'égalité (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.4	Mesures cantonales sur mandat du gouvernement, mais aucun plan d'action en cours, cf. tableau 1.2
GE	Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) colette.fry@etat.ge.ch	Oui, passé : 2018–2023 Plan d'action en matière de prévention et de lutte contre les violences à l'égard des femmes, les violences domestiques et liées au genre Actuel et en cours : 2023–2028 Plan d'action de lutte contre les violences domestiques https://www.ge.ch/dossier/egalite-lgbtq-violences/plans-action-objectifs/plan-action-lutte-contre-violences-domestiques-2023-2028	Oui, 2018–2023 Plan d'action égalité au sein de l'administration cantonale, comprenant notamment des mesures de prévention du harcèlement sexuel au travail, comme un e-learning obligatoire pour tout le personnel, un kit de prévention et l'intégration de cette dimension dans les dispositifs de formation pour les cadres et RH. 2023–2028 Plan d'action LED-Genre, (loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre), en phase de finalisation Comprendra des mesures concernant la récolte de statistiques en matière d'égalité, discriminations et violences, la formation du personnel de l'Etat aux enjeux liés au genre, l'incitation du secteur privé à promouvoir l'égalité et lutter contre les violences et discriminations.	
Genève ville	Service Agenda 21 – Ville durable heloise.roman@ville-ge.ch	Oui, durée 2019–2021 (harcèlement sexuel et violence sexiste dans les lieux publics)	Oui, durée 2016–2020 (comprend des mesures de sensibilisation de la population au sexisme et à la violence sexuelle), prolongation prévue jusqu'en 2025	-
GL	<i>Koordinationsstelle Häusliche Gewalt und Gewaltprävention</i> (Service de coordination Violence domestique et prévention de la violence)	Oui, en vigueur depuis août 2023 Plan d'action et de mesures Convention d'Istanbul 2023 - 2026 (gl.ch)	Oui, décembre 2021 Plan d'action égalité canton de Glaris, (à la date du 6 janvier 2022.pdf)	Non

Canton/ville	Service ayant répondu	Plan d'action (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.2	Plan pour l'égalité (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.4	Mesures cantonales sur mandat du gouvernement, mais aucun plan d'action en cours, cf. tableau 1.2
	Haeusliche.gewalt@gl.ch	Rapport accompagnant le plan de mesures		
GR	Koordinationsstelle Häusliche Gewalt (Service de coordination Violence domestique) madlaina.baselgia@soa.gr.ch haeusliche.gewalt@soa.gr.ch	Oui, depuis février 2022 : stratégie contre la violence domestique.pdf	Oui, equal21 – plan d'action pour l'égalité , promotion de l'égalité au sein de l'administration (n'inclut pas explicitement la violence domestique)	Axe prioritaire 2.2 2021-2024 : prévention et lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique - Création des bases et mise en place d'une approche globale et coordonnée de tou-te-s les acteur-ice-s concerné-e-s - Mesures de prévention et d'information - Garantir des offres de protection, d'aide et de soutien suffisamment accessibles et connues pour les victimes et leurs proches. Axe de développement prioritaire 5.1 2025-2028 : Développer les bases et les instruments de la cohésion sociale (un des volets de cet axe prioritaire est la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique) equal21 – Plan d'action pour l'égalité dans l'administration cantonale : promotion de l'égalité au sein de l'administration (n'inclut pas explicitement la violence domestique). Mandat du groupe parlementaire PS juin 2019 et réponse du gouvernement. Mandat du groupe parlementaire PS

Canton/ville	Service ayant répondu	Plan d'action (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.2	Plan pour l'égalité (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.4	Mesures cantonales sur mandat du gouvernement, mais aucun plan d'action en cours, cf. tableau 1.2
				concernant le plan d'action pour l'égalité entre femmes et hommes dans le canton des Grisons . RB 1 décembre 2020 : concept equal21, RB 23 mai 2023 : Plan d'action avec plan de mesures
JU	Déléguée à l'égalité entre femmes et hommes leila.hanini@jura.ch	Oui : 2020–2024 : Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul sur le plan cantonal, Renforcement du dispositif cantonal de lutte contre les violences, Elaboration d'une loi cantonale de lutte contre la violence domestique. Un nouveau plan d'action cantonal est en élaboration au sein du groupe cantonal coordination violence, présidé par la déléguée à l'égalité et regroupant les actrices et acteurs de terrain qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre la violence domestique (police, procureure, LAVI, etc.). Le nouveau plan d'action portera sur la période 2026-2030 (prochaine législature dans le canton du Jura).	Non Un plan stratégique est en cours d'élaboration et portera sur la période 2026-2030 (prochaine législature dans le canton du Jura).	Non
LU	<i>Koordination Gewaltprävention und Bedrohungsmanagement</i> (Coordination prévention des violences et gestion des menaces) melania.garcia@lu.ch	Plan d'action et de mesures contre la violence domestique et de genre 2025–2029	Oui	
NE	Office de la politique familiale et de l'égalité	Plan d'action cantonal de prévention et de lutte contre la violence domestique	En préparation (en principe 2026)	

Canton/ville	Service ayant répondu	Plan d'action (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.2	Plan pour l'égalité (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.4	Mesures cantonales sur mandat du gouvernement, mais aucun plan d'action en cours, cf. tableau 1.2
	gabriela.pydiogo@ne.ch			
NW	<i>Kantonales Sozialamt</i> (Service cantonal des affaires sociales) verena.wicki@nw.ch Police cantonale de Nidwald / police judiciaire kriminalpolizei@nw.ch	Non	Non	Oui
OW	<i>Kantonales Sozialamt</i> (Service cantonal des affaires sociales) opferhilfe@ow.ch	Non	Non	Non
SG	<i>Koordinationsstelle für Häusliche Gewalt und Menschenhandel</i> (Service de coordination pour la lutte contre la violence domestique et la traite des êtres humains) www.haeuslichegewalt@sg.ch haeusliche.gewalt@sg.ch	Il n'existe actuellement aucun plan d'action ou de mesures cantonal visant à mettre en œuvre la Convention d'Istanbul dans le canton de Saint-Gall. Le Service de coordination pour la lutte contre la violence domestique et la traite des êtres humains a été chargé d'élaborer un mandat de projet pour une « stratégie globale de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul ». L'élaboration du mandat de projet devrait débiter à la mi-2025.	La promotion cantonale de l'égalité (<i>Abteilung Integration und Gleichstellung, Amt für Soziales</i> / division Intégration et égalité, Office des affaires sociales) ne dispose pas d'un plan d'action ou de mesures au sens de la définition ci-dessus. Son travail s'articule toutefois autour de champs d'action clairement définis, qui sont consignés dans un plan annuel interne assorti d'objectifs et de mesures concrètes. L'un de ces champs d'action est « Violence et genre » (cf. explications dans le tableau 1.4).	Oui, voir plus bas
Saint-Gall ville	<i>Gesellschaftsfragen</i> (Service Questions sociales) tatiana.pintocardoso@stadt.sg.ch	Non	Oui, plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour le soutien des familles dans la ville de Saint-Gall	-

Canton/ville	Service ayant répondu	Plan d'action (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.2	Plan pour l'égalité (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.4	Mesures cantonales sur mandat du gouvernement, mais aucun plan d'action en cours, cf. tableau 1.2
SH	<i>Fachstelle für Gleichstellung, Gewaltprävention und Gewaltschutz</i> (Service spécialisé pour l'égalité, la prévention des violences et la protection contre les violences) Mail : fachstelle.ggg@sh.ch Web : www.sh.ch/fs-ggg	Oui Plan d'action cantonal pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul 2022–2026	En cours d'élaboration conformément à la mesure 20 du plan d'action cantonal pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.	Oui, mesures complémentaires dans le domaine de l'égalité (p. ex. série de manifestations visant à sensibiliser la population, en cours d'élaboration).
SO	<i>Koordinationsstelle Häusliche Gewalt</i> (Service de coordination Violence domestique) haeuslichegewalt@ddi.so.ch	Plan d'action prioritaire 2023–2026 « Prévention et lutte contre la violence domestique », Arrêté du Conseil d'Etat RRB 2022/1929 du 12 décembre 2022. Lien : https://rrb.so.ch/beschlussnummer/2022_1929/	Non	Programme de la législature 2021–2025, objectif B.3.4.1. Lien : https://so.ch/fileadmin/internet/regierungsrat/pdf/LP_2021-2025_Druckausgabe_def_inkl_Umschlag.pdf
SZ	<i>Fachstelle Häusliche Gewalt</i> (Service spécialisé Violence domestique) fachstelle.hgewalt@sz.ch olivia.zeltner@sz.ch	Non	Non	Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) n°330 du 12 avril 2016
TG	<i>Koordinationsstelle Gewaltprävention</i> (Service de coordination Prévention des violences) de la police cantonale de Thurgovie) gewaltpraevention@kapo.tg.ch	Oui, le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul 2025–2028 a été adopté et est en cours de réalisation (il fait suite au plan d'action cantonal KAP IK 2023–2024)	Non	Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) du 27 mai 2025

Canton/ville	Service ayant répondu	Plan d'action (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.2	Plan pour l'égalité (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.4	Mesures cantonales sur mandat du gouvernement, mais aucun plan d'action en cours, cf. tableau 1.2
TI	<i>Divisione della giustizia – Coordinamento istituzionale in ambito violenza domestica</i> (Division de Justice – coordination institutionnelle contre la violence domestique) violenzadomestica@ti.ch	Oui (tableau 1.2)	Oui (tableau 1.4)	Oui (tableau 1.2)
TI/commune		Oui (détails dans le tableau 1.2)	Oui (tableau 1.4) Ville de Mendrisio	
UR	<i>GSUD, Amt für Soziales</i> (Direction pour la santé, les affaires sociales et l'environnement, Office des affaires sociales) Nadine.Arnold@ur.ch Police cantonale Uri Stefanie.Luperto@ur.ch	Non	Non	Non
VD	Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) maribel.rodriguez@vd.ch	Oui : Priorité dans le programme de législature 2022-2027 ; Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul 2020-2027 ; Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD) (révision du dispositif en cours)	Non	-
VD Ville Lausanne	Déléguée à l'égalité et à la diversité Joelle.Moret@lausanne.ch	Non	Non	Non
VS	Office cantonal de l'égalité et de la famille	Oui, document interne.	Non mais mesure isolée	Non

Canton/ville	Service ayant répondu	Plan d'action (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.2	Plan pour l'égalité (ancien et/ou actuel et/ou prévu) cf. tableau 1.4	Mesures cantonales sur mandat du gouvernement, mais aucun plan d'action en cours, cf. tableau 1.2
	katy.solioz@admin.vs.ch	Communiqué pour les médias du Conseil d'Etat		
ZG	Police de Zoug <i>Dienst Präventive Massnahmen</i> (Service Mesures préventives) <i>Fachstelle Häusliche Gewalt</i> (Service spécialisé Violence domestique) haeusl.gewalt@zg.ch	Non	Non	Pas de train de mesures, mais objectif de la législature visant à créer une gestion cantonale globale des menaces (en remplacement de l'actuelle « gestion allégée des menaces »). Dans ce contexte : révision de la loi sur la police (PolG).
ZH	<i>Interventionsstelle gegen Häusliche Gewalt (IST)</i> (Service d'intervention contre la violence domestique IST) Rahel Ott, responsable d'équipe IST ist@kapo.zh.ch	Oui	Non	Oui
ZH	<i>Fachstelle Gleichstellung</i> (Service spécialisé de l'égalité) Susanne Nef, directrice susanne.nef@ji.zh.ch	Non	Prévu pour la prochaine législature : intégration stratégique de la perspective de l'égalité dans la mise en œuvre de la CI dans le canton de Zurich.	Non
Zurich ville	<i>Fachstelle für Gleichstellung</i> (Service spécialisé de l'égalité) Mirjam Gasser, directrice mirjam.gasser@zuerich.ch	Non	Oui (depuis 2009), actuellement 2024-2027 , renouvellement prévu (2028–2031).	Non

1.2 Projets cantonaux/municipaux > Plans d'action et mesures ou trains de mesures

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'Etat, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
AG	2022-2026	Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et de la feuille de route Confédération-cantons : 13 mesures contre la violence domestique et la violence envers des femmes : 1) Evaluation des besoins en matière de maison d'accueil pour femmes 2) Amélioration de la détection précoce des enfants victimes de violence 3) Evaluation des besoins en matière de service téléphonique et d'accès facilité à un hébergement d'urgence pour les enfants victimes de violence 4) Création d'un programme de prévention 5) Mise en place d'une statistique uniforme 6) Optimisation du portail scolaire avec des informations sur la violence domestique 7) Adaptation des plans d'études 8) Prévention de l'excision génitale et prise en charge des victimes 9) Renforcement du travail de prévention (en particulier dans le domaine d'Internet) 10) Optimisation des informations relatives au harcèlement sexuel dans l'administration cantonale 11) Mise en place d'une formation continue pour les professionnel-le-s et les bénévoles 12) Renforcement du travail de sensibilisation du grand public	Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) 2002-000771 Décision du Conseil d'Etat du 15 juin 2022 relative à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et de la feuille de route Confédération-cantons dans le canton d'Argovie (plan de mesures)	Organismes de coopération : - Commission du Conseil d'Etat sur la violence domestique (plénière, groupes de travail) - Partenaires de coopération en matière de traite des êtres humains Gestion des menaces : - Gestion des menaces au niveau du canton d'Argovie Prévention : - Programmes « <i>Kinder mittendrin</i> » (Les enfants pris-e-s au piège) et « <i>VerKnallt</i> » (COUP de foudre) visant à sensibiliser les professionnel-le-s à la vulnérabilité des enfants et à la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes - Organisation d'événements et d'expositions Campagnes : - Participation aux campagnes « 16 jours contre la violence faite aux femmes » (chaque année) et « Toxic Love » (2024)

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'État, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
		13) Création d'une plateforme d'information numérique pour les personnes concernées et les professionnel-le-s www.ag.ch/häuslichegewalt		
BE	Phase de mise en œuvre 2021-2023 Décision du Conseil-exécutif (RRB)	Mesures visant à mettre en œuvre la Convention d'Istanbul dans les domaines suivants : - Travail éducatif - Travail avec les auteur-e-s de violences - Augmenter la notoriété des services d'aide aux victimes - Hébergements d'urgence - Centre de crise pour les victimes de violences sexualisées - Soutien aux enfants victimes de violence domestique	Rapport du groupe consultatif Violence domestique et Arrêté du Conseil-exécutif	- Groupe consultatif Violence domestique, groupes de travail sur les différentes mesures - Tables rondes sur la violence domestique dans 10 arrondissements administratifs - Groupe de projet pour l'élaboration du jeu en ligne ALternative - Copil « <i>Stärker als Gewalt</i> / Plus fort que la violence »
Berne Ville	2023-2026	Priorité 2 Plan d'action pour l'égalité avec l'objectif suivant : la ville de Berne met en œuvre de manière cohérente la Convention d'Istanbul dans son domaine d'influence. Mesures : - Outil de signalement « Berne ouvre les yeux » - Plans directeurs pour la circulation piétonne et cycliste - Lutte contre la traite des êtres humains - Projet pilote « Tür an Tür » (Porte à porte) - Offre de conseil en matière de cyberharcèlement - Mise en réseau, information et transfert de connaissances sur la CI	Plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes et des personnes LGBTIQ 2023-2026 (adopté par le Conseil municipal de la Ville de Berne)	- Alliance et campagne autour de l'outil de signalement « Berne ouvre les yeux » - Échanges dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du plan d'action - En cours de planification : réseau CI au sein de l'administration municipale - Table ronde sur la violence domestique à Berne Mittelland

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'Etat, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
		- Evaluation des besoins de protection des femmes réfugiées et des personnes queer Offre du Service Violences domestiques de la ville de Berne : prise de contact et suivi des personnes victimes de violence après une intervention de la police, point de contact sur le thème de la violence domestique pour les services municipaux, travail de sensibilisation et d'information (zone desservie : ville de Berne).		
BL	Depuis le 25 août 2020, mise en œuvre progressive de la Convention d'Istanbul et de la feuille de route contre la violence domestique	Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul : Première phase, rapport de janvier 2020 avec état des lieux, quatre axes prioritaires et plan d'action : 1) Augmentation du nombre de places en hébergement d'urgence (femmes et enfants) 2) Programmes de prévention pour les auteur·e·s de violences domestiques 3) Protection de l'enfant en cas de violence au sein du couple, guide à l'intention des professionnel·le·s 4) Prévention et éducation à l'école contre la violence de genre ➤ Voir rapport d'activité 31 octobre 2022 Deuxième phase depuis 2023 > priorité accordée à la Feuille de route sur la violence domestique : - État des lieux - Plan de mesures pour la mise en œuvre des champs d'action Rapport à l'attention du Conseil d'Etat à la fin de l'année 2025	Mise en œuvre de la CI : - Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) 2020-1154 (25 août 2020) Rapport sur les mesures relatives à la CI, première phase, janvier 2020 - Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) 2023-74 (17 janvier 2023) Rapport d'activité sur à la mise en œuvre des mesures relatives à la CI, première phase, octobre 2022	Organismes de coopération : - « Groupe spécialisé Convention d'Istanbul » - « Groupe de travail Violence domestique » (commission du Conseil d'Etat) Autres instances : - « Commission d'aide aux victimes des deux Bâle » - « Commission pour la protection de l'enfance et de la jeunesse » - « Groupe de travail Traite des êtres humains Bâle Campagne » - Voir autres mesures Gestion des menaces : Gestion cantonale des menaces, voir mesures complémentaires Prévention :

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'État, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
				- Voir priorité 4 (prévention et éducation à l'école) * - Prévention secondaire : programmes de prévention contre la violence domestique, voir autres mesures. Campagnes : voir autres mesures
BS	2025	Prévu : rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul ; plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et recommandations sur les mesures à prendre en matière de violence sexualisée (train de mesures).	Mesures nécessaires, décision du Conseil d'État en suspens	Organismes de coopération : - Commission pour la protection contre la violence - Réseau pour la protection de l'enfance de Bâle-Ville - Commission pour l'égalité - Commission d'aide aux victimes des deux Bâle - 4 tables rondes : violence domestique, violence sexualisée, traite des êtres humains, prostitution - Divers groupes de travail Gestion des menaces : Gestion des menaces au niveau cantonal Prévention primaire / campagnes, entre autres : - « Halt Gewalt » (« Halte à la violence ») - « Beide Basel gegen Gewalt an Frauen » (Les deux Bâle contre la violence envers les femmes) - avec des actions dans le cadre des 16

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'Etat, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
				jours contre la violence faite aux femmes* - Exposition « <i>Stärker als Gewalt</i> / Plus fort que la violence » janvier 2025
FR	Concept II de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille 2025	Champs d'action du concept II : 1) Approche commune et coordonnée 2) Travail de prévention en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation 3) Gestion des menaces 4) Moyens techniques 5) Numéro de téléphone central 6) Prise en charge de la victime 7) Protection des enfants exposés 8) Suivi des auteur·e·s 9) Formation continue 10) Cadre légal Mesures prioritaires du concept II - Prise en charge coordonnée des victimes, enfants et auteur·e·s : approche intégrée des violences - Promotion de l'éducation à l'égalité à tous les niveaux de la scolarité obligatoire - Ligne téléphonique 24h/24 pour les victimes de violence - Antenne au HFR de l'UMV pour le développement de la médecine des violences - Prestations LAVI pour enfants et adolescent·e·s exposés à la violence au sein du couple - Droit de visite en lien avec la violence au sein du couple - Exigence de suivi et cohérence des mesures	Le Conseil d'Etat de Fribourg a adopté en 2018 le Concept cantonal de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille Au sein du Programme gouvernemental de la législature 2022–2026, point 2.1.4, objectif d'« Aider les victimes de violences ». Cet objectif est précisant de la façon suivante : « Le soutien des victimes, notamment dans le cadre de la violence domestique et sexuelle est concrétisé par le développement de l'antenne de médecine des violences » Politique de lutte contre la criminalité 2024–2027 du 26 mars 2024, point 1.3 : « Améliorer la prise en charge des victimes de violence »	Organismes de coopération : - Commission cantonale de lutte contre la violence au sein du couple CVC - GT Mariages forcés Gestion de la menace : - Gestion coordonnée des menaces mise sur pied avec succès par la Police cantonale en juillet 2020 ; soutien aux professionnel·le·s concernés pour soumettre des situations Prévention / campagnes : - Exposition Plus fort que la violence/<i>Stärker als Gewalt</i> avec pour public-cible les 15-25 an - Programme As de cœur (anciennement Sortir ensemble et se respecter) - Evénement annuel de la CVC sur un thème lié à la violence conjugale - Cartes d'urgence en plusieurs langues - Lancement en 2025 d'une formation en ligne à l'attention des pharmaciens et pharmaciennes

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'Etat, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
		- Formation de base obligatoire sur la violence au sein du couple dans les cursus de santé, droit, enfance et jeunesse, police et travail social - Création d'une loi fribourgeoise de lutte contre la violence de couple - Financement garanti pour la structure d'accueil - Mise en place de l'hébergement de suite pour les victimes En gras figurent les mesures pour lesquelles le conseil d'Etat fribourgeois a accordé un financement additionnel.		(adaptation pour le canton de Fribourg d'un projet sous licence du canton de Vaud) - Lancement en 2025 du serious game ALternatives, développé par égalité.ch. Jeu pour sensibiliser les élèves du secondaire II (en présence de médiateur·ice·s)
GE	2023–2028	Plan d'action de lutte contre les violences domestiques 2023-2028 : Le Plan d'action s'articule autour des quatre axes suivants, inspirés de la structure de la convention d'Istanbul : - Prévention, sensibilisation et formation - Protection des victimes - Prise en charge des auteurs, - Coordination et collecte des données. Objectifs de l'axe 1 : prévention, sensibilisation et formation - Sensibiliser le grand public - Renforcer la prévention et la détection des violences en milieu scolaire - Former les professionnelles et professionnels de terrain à la détection et à l'orientation des victimes de violences domestiques Objectifs de l'axe 2 : Protection des victimes	Arrêté du Conseil d'Etat du 26 juin 2024 adoptant le plan d'action de lutte contre les violences domestiques pour la période 2023-2028. Ce plan d'action s'inscrit également dans les objectifs de législature 2023-2028, qui comprennent à l'axe 3 (pages 50-53) la promotion de l'égalité, la lutte contre les violences et la protection des victimes Base légale, la Loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre (LED-Genre), prévoit à l'article 28 qu'un plan d'action cantonal en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations liées au genre est adopté par le Conseil d'Etat au début de chaque législature.	- Collaboration avec les départements du canton concernés, en particulier département de l'instruction publique, département de la cohésion sociale département de la santé et mobilité et département des institutions et du numérique. - Lancement en 2025 du serious game ALternatives, développé par égalité.ch. Jeu pour sensibiliser les élèves du secondaire II (en présence de médiateur·ice·s)

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'Etat, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
		- Assurer la prise en charge des victimes - Au besoin, offrir un hébergement aux victimes et à leurs enfants - Identifier les situations à risque afin d'améliorer la protection des victimes Objectifs de l'axe 3 : Prise en charge des auteurs - Mesurer les effets du dispositif existant de prise en charge des auteurs - Renforcer le dispositif de prise en charge des auteurs - Renforcer la mise en œuvre des décisions d'interdiction de contact entre auteurs et victimes Objectifs de l'axe 4 : coordination et collecte des données - Mettre à jour les bases légales concernant les violences domestiques - Poursuivre et améliorer la collecte et l'analyse de données sur les personnes concernées par les violences domestiques Plan d'action LED – Genre, pour la mise en œuvre de la loi (en phase de finalisation, adoption prévue courant 2025)	Dans le programme de législature mentionné ci-dessus il est également précisé que le Conseil d'Etat met activement en œuvre la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations, du 23 mars 2023 (LED ; rs/GE A 2 90), et la loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre, du 23 mars 2023 (LED-Genre ; rs/GE A 2 91), adoptées par le Parlement.	
JU	2020–2024 Prochain plan d'action en élaboration valable	- Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul sur le plan cantonal - Renforcement du dispositif cantonal de lutte contre les violences	Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul sur le plan cantonal	Organismes de coopération : - Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (Groupe coordination violence) ;

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'État, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
	ensuite pour la législature 2026–2030.	- Elaboration d'une loi cantonale de lutte contre la violence domestique - Améliorer la coordination et renforcement du réseau de lutte contre la violence domestique - Prise en charge adaptée des enfants exposé-e-s à la violence - Améliorer l'accès aux mesures pour les auteur-e-s de violence - Formation et soutien aux professionnel-le-s concerné-e-s - Sensibilisation et information - Prévention chez les jeunes - Prise en charge et suivi des victimes - Développement de mesures pour des publics-cibles (migrant-e-s)		- Groupe de travail pluridisciplinaire chargé d'élaborer un projet de loi en matière de lutte contre la violence domestique. Gestion des menaces : Cellule MPV (Menace et Prévention des Violences) rattachée à la Police cantonale. Prévention : - Contrat de prestation avec le SAVC (Service pour auteur-e-s de violence) du canton de Neuchâtel ; - Formation DOSAVI à destination des professionnel-le-s dispensée une à deux fois par année pour des publics définis ; - Formation en ligne à la détection de la violence pour le personnel en pharmacie dès 2025 (adaptation pour le canton du Jura d'un projet sous licence du canton de Vaud) ; - Lancement en 2025 du jeu sérieux « ALternatives », développé par égalité.ch, pour sensibiliser les élèves du secondaire II à la violence domestique ; - Programme de prévention de la violence « As de cœur », formation obligatoire pour les élèves de l'école du secondaire I ;

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'Etat, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
				- Mise en place de la partie jurassienne de la ligne téléphonique nationale pour les victimes de violence ; - Kit de prévention du harcèlement sexuel développé par la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE), à destination des entreprises jurassiennes ; - Colloque du réseau jurassien de lutte contre la violence domestique à destination des acteurs et actrices de terrain une fois par année ; - Evénement en marge du 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes).
LU	2022–2025	Rapport de planification pour la promotion de l'égalité de genre et des modes de vie (2022-2025) – canton de Lucerne : promotion de l'autonomie économique, sensibilisation et information, signal fort de l'administration cantonale, prévention et réduction de la violence de genre.	Rapport de planification sur l'égalité	
LU	2025–2029	Plan d'action et de mesures pour la prévention et la lutte contre la violence domestique et de genre	Arrêté du Conseil d'Etat	Table ronde sur la violence domestique
Lucerne (ville)		Ville de Lucerne – Stratégie et plan de mesures pour l'égalité 2025-2028. Prise de connaissance. Crédit spécial et supplémentaire pour la mise en œuvre du plan de mesures.	Rapport et plan de mesures en matière d'égalité	Campagne : « <i>Luzern schaut hin</i> » (Lucerne ouvre les yeux) Für ein Luzern ohne Sexismus und Queerfeindlichkeit! (Pour une ville de Lucerne sans sexisme et sans hostilité envers les personnes queer !)

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'Etat, objectifs de législation, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
NE		Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul : Prévention et lutte contre la violence domestique	Rapport en réponse au postulat 19.190, LVD , Feuille de route des cantons	Lancement en 2025 du serious game ALTERNatives, développé par égalité.ch. Jeu pour sensibiliser les élèves du secondaire II (en présence de médiateur·ice·s)
SG		Projet gouvernemental « Violence domestique et enfants pris·e·s au piège », voir Projekt « Häusliche Gewalt – und die Kinder mittendrin » sg.ch	Arrêté du Conseil d'Etat (RRB), les objectifs prioritaires du gouvernement (voir 23. Promouvoir l'égalité de genre et montrer l'exemple en tant qu'employeur schwerpunktplanung.sg.ch)	

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'Etat, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
SH	2022–2026	Le plan d'action cantonal pour la mise en œuvre de la Convention Istanbul 2022–2026 comprend 25 mesures et vise à mettre en œuvre la Convention d'Istanbul dans le canton de Schaffhouse afin de prévenir et de combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Le plan d'action comprend des mesures axées sur les trois priorités suivantes : 1) Développement des conditions-cadres 2) Prévention de la violence 3) Protection contre la violence	- Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) du 27 septembre 2022 - Etat des lieux de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul dans le canton de Schaffhouse - Objectifs de législature 6.1 du programme de la législature 2021–2024 - Objectif de législature 6.1.5, 6.1.6, 6.1.74 du Programme de législature 2025–2028 - Objectifs annuels dans le domaine « Sécurité sociale » des priorités du gouvernement 2025	Organismes de coopération : - Comité de pilotage cantonal Convention d'Istanbul - Table ronde sur la traite des êtres humains SH - Conférence Suisse contre la violence domestique (CSVD) - Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) - Responsables des affaires sociales des communes schaffhousoises - Divers groupes de travail Gestion des menaces : Protection contre la violence / gestion des menaces par la police de Schaffhouse Prévention : - Voir mesures 14 à 20 du plan d'action cantonal - Elaboration d'un plan d'action cantonal pour l'égalité de genre effective Campagnes : - 16 jours contre la violence faites aux femmes 2023 et 2024 - Toxic Love 2023 et 2024
	Durée prévue pas encore définie	Dans le cadre de la mesure 20 du plan d'action cantonal pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, le canton de Schaffhouse élabore	- Plan d'action cantonal pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul	Organismes de coopération :

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'Etat, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
		actuellement un plan d'action pour l'égalité de genre effective. Ce plan d'action doit définir des objectifs en matière d'égalité et fixer des mesures pour leur mise en œuvre. L'égalité de genre effective est reconnue et mise en œuvre comme la mesure de prévention la plus importante contre la violence de genre et domestique.	- État des lieux de l'égalité dans le canton de Schaffhouse - Stratégie Egalité 2030 nationale - Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) - Convention d'Istanbul - Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) du 24 septembre 2024	- Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) - Comité de pilotage cantonale Convention d'Istanbul - Commission pour l'égalité de l'Office cantonal du personnel Prévention / Campagnes : - Financement d'offres scolaires en faveur de l'égalité de genre (partie de la mesure 18 du PAC CI 2022-2026) - En préparation : série de manifestations sur le thème de l'égalité
SO	2023–2026	Diverses mesures dans les domaines suivants : - Prévention spécifique à des groupes cibles - Formation continue et sensibilisation des professionnel-le-s et des bénévoles - Information et sensibilisation du grand public - Coordination, mise en réseau et optimisation des structures - Violence des jeunes	Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) 2022/1929 du 12 décembre 2022	Cercle d'expert-e-s sur la violence domestique du canton de Soleure, diverses autorités et services de consultation, administration, écoles, communes, société civile
	2021–2025	- Création d'un service de coordination contre la violence domestique - Renforcement du service d'aide aux victimes ouvert en 2021 - Promotion de l'offre du service de consultation sur la violence (pour les auteur-e-s de violences)	Programme de la législature 2021-2025	

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'Etat, objectifs de législation, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
SZ		- Sensibilisation du grand public / mesures préventives de la part du service de consultation pour les victimes - « Mon corps est à moi » : programme comprenant trois offres pour les écoles enfantines et primaires (projet pilote de cinq ans) + conférence publique annuelle sur le thème de la violence sexuelle envers les enfants et les adolescent·e·s	- Convention de prestations 2023-2026 avec le service d'aide aux victimes du canton de Schwyz - P 3/22 : Prévention des violences sexuelles envers les enfants dans le canton de Schwyz : arrêté du Conseil d'Etat (RRB) 714 du 20 septembre 2023, déclaré recevable - (P 16/22 : La violence domestique n'est pas une affaire privée – nécessité d'une action publique : arrêté du Conseil D'Etat (RRB) 318 du 25 avril 2023, déclarée non pertinente)	- Table ronde sur la violence domestique / Service spécialisé dans la violence domestique - Gestion des menaces au niveau cantonal - Participation à des campagnes nationales
TG	2025–2028	Objectifs : - Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul au niveau cantonal - Renforcement de la protection de la population contre la violence domestique et de genre Priorités : - Coopération et coordination - Information et sensibilisation du grand public - Sensibilisation et formation des professionnel·le·s - Gestion des menaces et travail avec les auteur·e·s de violences - Accompagnement des victimes et hébergement dans des structures d'urgence - Traitement médicaux (légaux) des victimes de violences - Protection des enfants exposé·e·s à la violence domestique	Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) n° 310 du 27 mai 2025 Directives gouvernementales de Thurgovie 2024-2028, mesure 5.4.2.1 « Renforcement de la cohésion sociale »	Organismes de coopération : - Commission gouvernementale pour la prévention de la violence (stratégique) - Échange professionnel sur la violence domestique (opérationnel) - Table ronde sur la traite des êtres humains - Divers groupes de travail temporaires chargés de mettre en œuvre des mesures et des projets dans le cadre de la Convention d'Istanbul (p. ex. GT sur les offres médico-légales, GT sur les discours destinés aux enfants, etc.) Gestion des menaces : Gestion cantonale des menaces Prévention :

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'Etat, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
				- Programmes de prévention - Discours adaptés aux enfants Campagnes : Participation à la campagne « 16 jours contre la violence faite aux femmes* »
TI	1.1.2008 24.11.2021 23.11.2022 2024 2025	Loi sur la police (LPol) du 12.12.1989 – art. 9a introduction de mesures de protection pour le domaine de la violence domestique Travaux en vue de l'implémentation de la Convention d'Istanbul : Plan d'action cantonal contre la violence domestique – acteurs, objectifs, premières mesures Présentation des premières mesures Plan d'action cantonal contre la violence domestique – mesures, mise en œuvre et réalisation <u>80 mesures réparties selon les axes de la CI (politiques coordonnées, prévention, protection, poursuite)</u> <u>Elaboration d'un nouveau paquet de mesures en cours.</u>	Programme législatif 2019-2023 : Objectif 34 Programme législatif 2023-2027 : Objectif 34 – structurer le système de prévention et de lutte contre la violence domestique	Groupes de coopération : - 1993 : création de la Commission consultative pour l'égalité des chances - 2007 : création du Groupe permanent de soutien contre la violence domestique - Commission permanente de coordination pour les victimes d'infractions Gestion des menaces : - 2017 : police cantonale – création du Groupe de prévention et de négociation - 2023 : police cantonale – Centre de compétences en matière de violence Prévention : - As de cœur : amitié, amour et sexualité - Brisons le silence - Vieillesse sans violence Campagnes : - Depuis 2009, « <i>Oltre il silenzio</i> »

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'État, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
				- <i>Al sicuro in casa, proteggiamoci anche dalla violenza</i> (campagne de prévention contre les violences domestiques pendant la pandémie) - Promotion de la campagne «16 jours contre la violence basée sur le genre »
TI – villes		- Bellinzone : différentes mesures de prévention de la violence (page « <i>SOS violenza</i> », banc rouge avec n° d'urgence, soirées publiques, collaboration pour la journée cantonale de lutte contre la VD, adhésion au projet pilote <i>ATENA</i>) - Coldrerio : mesures d'information et sensibilisation de la population (via page <i>Lotta alla violenza di genere</i> et canal instagram de la Commune ; adhésion à la Campagne des 16 jours) - Locarno : adoption du projet VIDO+ (15.1.25) - Losone : <i>adhésion à la Campagne des 16 jours</i> - Lugano : idéation et réalisation du <i>projet VIDO+</i> ; différentes activités de sensibilisation et formation du personnel de la Ville ; sensibilisation des jeunes via le <i>Servizio di Prossimità</i> ; - Mendrisio : création des <i>portinerie di quartiere</i> en collaboration avec Pro Senectute ; - Tenero-Contra : adhésion à la Campagne des 16 jours.		

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'État, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
UR		- Sensibilisation du grand public / mesures préventives de la part du service de consultation pour les victimes - « Mon corps est à moi » : programme comprenant trois offres pour les écoles enfantines et primaires (projet pilote de cinq ans) + conférence publique annuelle sur le thème de la violence sexuelle envers les enfants et les adolescent·e·s	Convention de prestations 2023-2026 avec le service d'aide aux victimes du canton de Schwyz	- Table ronde sur la violence domestique / Service spécialisé dans la lutte contre la violence domestique - Gestion des menaces au niveau cantonal - Participation à des campagnes nationales
VD	2020–2027	- Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul au niveau cantonal ; - Évaluation et révision de la loi vaudoise d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD) ; - Renforcement du dispositif cantonal de prévention et de lutte contre la violence domestique.	Prévention : - Communication et sensibilisation : - o Campagnes de sensibilisation sur la violence domestique et la violence à l'égard des femmes pour différents groupes cibles, y compris pour des groupes vulnérables et les jeunes (voir colonne suivante) ; - o Communication de crise durant la pandémie de COVID-19, répliquable en tout temps. - Éducation : - o Programmes de promotion des relations saines et sans violence diffusés à l'école obligatoire et postobligatoire (programme « As de cœur » et jeu sérieux développé par le Canton de Vaud au nom d'egalite.ch « ALTERNatives ») ; - o Formation des professionnels à la détection de la violence domestique et à l'orientation et au soutien des victimes dans les domaines du social,	Organismes de coopération : - Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) ; - Table ronde traite des êtres humains ; - Table ronde mariages forcés ; - Commission cantonale consultative pluridisciplinaire chargée de coordonner l'intervention des différents acteurs impliqués dans la lutte contre la prostitution contrainte ; - Groupe de travail sur la surveillance électronique Gestion des risques/menaces : - Plateforme de prise en charge coordonnée des situations à haut risque (révision du dispositif en cours) ; - Surveillance électronique en cas d'interdiction de périmètre.

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'État, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
			de la santé, de la périnatalité et de la gynécologie, dans les pharmacies, ainsi qu'à la détection de la violence au sein des couples âgés ; - Programmes socio-éducatifs pour auteur·e·s de violence domestique visant à s'émanciper des comportements violents et promotion de ces programmes. Protection et soutien : - Information sur les différentes offres de soutien disponibles dans le canton, notamment : hébergement d'urgence/refuges pour victimes de violence domestique, prestations pour les enfants exposés à la violence domestique, services de prise en charge des victimes d'agressions sexuelles et services fournissant de l'accompagnement juridique. - Évaluation de la couverture des besoins en matière de protection et de soutien et renforcement du dispositif le cas échéant. Révision de la LOVD suite à l'évaluation du dispositif. Suivi statistique des situations de violence domestique : Rapport annuel « Les chiffres de la violence domestique »	Prévention : Programme « As de cœur » : promotion des relations saines et sans violence à l'école obligatoire et postobligatoire ; - Lancement en 2025 du serious game ALTERNATIVES, développé par égalité.ch. Jeu pour sensibiliser les élèves du secondaire II (en présence de médiateur·ice·s) - Programme de prévention du harcèlement sexuel au secondaire II et guide de prise en charge pour les établissements scolaires, extension à l'enseignement obligatoires en 2025 Campagnes : Campagne « Amoureux.se » (16-25 ans) ; Campagne pour les femmes migrantes victimes de violence domestique ; Campagne pour les auteurs de violence domestique ; Campagne contre les mariages forcés ; - Événements le 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes) ; Journée du réseau cantonal de lutte contre la violence domestique ;

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'État, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
				- Prévention du harcèlement scolaire dans les établissements du post-obligatoire
VS	Pas de durée ; évaluation faite continuellement	Plan d'action contre les violences domestiques - Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul au niveau cantonal - Mesures concrètes pour prévenir la violence à l'égard des femmes - Entrée en vigueur et mise en œuvre de la loi sur les violences domestiques (LVD) révisée en 2024, révision de l'ordonnance d'application (OVD) : - o Approche intégrée des violences domestiques - o Renforcement de l'échange d'information entre services/organismes pour une meilleure détection des risques et coordination	LVD et OVD Rapport d'évaluation 2021 de la LVD	Organismes de coopération : Commission cantonale + 3 groupes régionaux Gestion des menaces : Police cantonale Prévention : - Programme As de cœur obligatoire en dernière année de scolarité obligatoire (Fondation FAVA, Centres SIPE ; Radix) - Séances de sensibilisation/information subventionnées

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'Etat, objectifs de législation, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
		○ 3 entretiens obligatoires en cas d'expulsion immédiate par la police ou de mesure d'éloignement par un tribunal civil ○ Prise en charge financière des 3 entretiens obligatoires par le canton ○ Prise de contact proactive par les consultations mandatées après toute intervention de police ○ Prise en compte des enfants comme victimes ○ Encouragement à la formation du réseau, notamment services de l'Etat (secteur de la migration, de la protection de l'enfant, etc.)		- Formation DOSAVI subventionnée - Formation en ligne pour les pharmacies - Ponctuellement : colloque/journée scientifique du réseau, événement grand public (25 novembre) - Campagne de prévention du harcèlement dans l'espace public Lourdingue de 2023 à 2026 - Lancement en 2025 du serious game ALternatives, développé par égalité.ch. Jeu pour sensibiliser les élèves du secondaire II (en présence de médiateur·ice·s)
ZG	2023–2026	Création d'un système cantonal complet de gestion des menaces (en remplacement du système actuel « gestion allégée des menaces »)	Objectif de la législation L133 du gouvernement de Zoug	Organismes de coopération : - Table ronde « Violence domestique et traite des êtres humains » - Groupe spécialisé Violence domestique de Suisse centrale Gestion des menaces : Gestion des menaces au niveau cantonal Prévention : Programmes de prévention Campagnes : - Participation à la campagne « 16 jours contre la violence faite aux femmes* » - Participation à des campagnes nationales

Canton / Commune	Date / durée	Objectif / mandat / contenu / axes prioritaires	Base légale (p. ex. rapport, décisions du Conseil d'Etat, objectifs de législature, programmes gouvernementaux)	Organismes de coopération / Gestion des menaces / Prévention / Campagnes
ZH (IST)	2019–2022	Priorité en matière de poursuite pénale pour la législature 2019-2022 « Violence faites aux femmes »	Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) n°184/2019 canton de Zurich (zh.ch)	
	2021–2024	Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul dans le canton de Zurich, mesures et plan d'effectifs	Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) n°338/2021 canton de Zurich (zh.ch)	Comité stratégique de coopération contre la violence domestique Campagne Stopp Häusliche Gewalt (Stop à la violence domestique)
	2023–2026	Poursuite/développement de la priorité en matière de poursuite pénale pour la législature 2023-2026 « Violence faite aux femmes et violence domestique »	Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) n°351/2023 Canton de Zurich (zh.ch)	Campagne « <i>Liebe darf nicht wehtun</i> » (L'amour ne doit pas faire mal)
	2025–2028	Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul dans le canton de Zurich, rapports et mesures de suivi, répartition des coûts, Office statistique, plan d'effectifs	Arrêté du Conseil D'Etat n°1254/2024 Canton de Zurich	Comité stratégique de coopération contre la violence domestique
ZH <i>Fachstelle Gleichstellung</i> (Service de l'égalité)	Prévu pour la prochaine législature	Intégration stratégique de la perspective de l'égalité dans la mise en œuvre de la CI dans le canton de Zurich	Objectif législatif de la législature actuelle	

1.3 Autres mesures cantonales

Canton / Commune	Date	Objectif / mandat / contenu / priorité / gestion des menaces / prévention / campagnes	Bases légales (par ex. procès-verbaux, ordonnances, lois)	Organismes de coopération
AG	2024 en cours	Élaboration d'une stratégie pour la commission Violence domestique Optimisation du transfert des données entre la police et les services chargés du suivi	PV de la commission Violence domestique / Décision de la direction du département Recommandations issues de l'évaluation du Rapport de police sur la violence domestique (PBHG) du 31 août 2020	Commission Violence domestique Police cantonale et autres services (par exemple le <i>AHG Anlaufstelle gegen Häusliche Gewalt</i> (Service d'aide pour les victimes de violences domestiques du canton d'Argovie etc.)
AI		Police cantonale : gestion des menaces Coopération régionale : service d'aide aux victimes SG-AR-AI ; maison d'accueil de Saint-Gall ; service de consultation pour les auteur·e·s de violences (service de probation de Saint-Gall, en projet) Participation à la campagne « 16 jours contre la violence faite aux femmes »	Loi sur la police (révision totale) ; prévue pour 2026 Conventions de prestations	Police cantonale
AR		Analyse de la situation actuelle et des objectifs à atteindre sur la mise en œuvre de la CI dans le canton (y compris les offres régionales existantes et à mettre en place) Police cantonale : gestion des menaces Coopération régionale : service d'aide aux victimes SG-AR-AI ; maison d'accueil de Saint-Gall ; service de consultation pour les auteur·e·s de violences (service de probation de Saint-Gall, en projet)	Mandat de projet de la part des chef·fe·s de département concerné·e·s Loi sur la police (nouvelle version) ; en cours d'examen parlementaire Conventions de prestations	Comité de coopération Département de la santé et des affaires sociales (DGS) et Département de l'intérieur et de la sécurité (DIS) Police cantonale Département Égalité des chances

Canton / Commune	Date	Objectif / mandat / contenu / priorité / gestion des menaces / prévention / campagnes	Bases légales (par ex. procès-verbaux, ordonnances, lois)	Organismes de coopération
		Participation à la campagne « 16 jours contre la violence faite aux femmes »		
BE	Durée 2024–2025	Confirmation de la poursuite des activités courantes et définition des priorités pour la période 2024-2025 du <u>Service bernois de lutte contre la violence domestique</u> Priorités : - Coordination des mesures visant à mettre en œuvre la Convention d'Istanbul - Poursuite du travail avec les auteur-e-s de violences / programmes de prévention de la violence - Travail de prévention / campagne « Violence chez les personnes âgées »	Programme d'activités du Service bernois de lutte contre la violence domestique (adopté tous les deux ans par le Conseil-exécutif pour la période de deux ans suivante)	Tables rondes régionales sur la violence domestique (10 arrondissement administratifs) Groupe consultatif sur la violence domestique Comité de Pilotage (CoPil) comité d'organisation pour « <i>Später als Gewalt</i> / Plus fort que la violence » Campagne de sensibilisation du canton et des communes « Non à la violence domestique » Différents comités thématiques chargés de la prévention, de l'intervention, de la mise en réseau et de l'échange
	Durée 2023–2026	Prévention dans les écoles : - Récapitulatif destiné au corps enseignant listant les offres validées en matière de prévention de la violence à l'école ; promouvoir l'accès aux offres de prévention de la police cantonale, de la protection de l'enfance, de Santé bernoise ; soutien par le travail social scolaire et le travail avec les jeunes. - Intégration de questions relatives à la mise en œuvre des offres de prévention de la violence dans les écoles primaires dans le cycle de contrôle de la Direction de l'instruction publique et de la culture (BKD).	<i>Lehrplan 21</i> Loi sur la police, programme d'activités BIG (Service bernois de lutte contre la violence domestique), Loi sur les préfets et les préfètes (LPr), CP LAVI	Tables rondes régionales sur la violence domestique (10 circonscriptions administratives) Groupe consultatif sur la violence domestique D'autres organismes selon le sujet

Canton / Commune	Date	Objectif / mandat / contenu / priorité / gestion des menaces / prévention / campagnes	Bases légales (par ex. procès-verbaux, ordonnances, lois)	Organismes de coopération
		- Élaboration d'un concept-cadre pour l'éducation sexuelle (en cours) Travail avec les auteur-e-s de violences : Développer l'offre cantonale existante en matière de conseil en cas de violence (programme de prévention de la violence domestique et consultations) Service d'aide aux victimes / hébergement d'urgence / centre de protection contre la violence : - Conventions de prestations avec des maisons d'accueil pour femmes, des services d'aide aux victimes et « Santé bernoise » - Élaboration d'une stratégie cantonale d'aide aux victimes (en cours de révision) Soutien aux enfants concerné-e-s : Examiner les conditions cadres pour l'introduction d'offres de thérapie de groupe destinées aux enfants victimes de violence domestique dans plusieurs régions du canton (sur la base d'un projet pilote mené dans la ville de Berne).		
BL	En cours, tâches permanentes	Police : - Gestion des menaces au niveau cantonal - Mesures de protection policière, y compris signalement aux autorités de protection de l'enfance après une intervention policière pour violence domestique avec des enfants concerné-e-s et prise de contact proactive avec les victimes et les personnes soumises à des mesures d'éloignement par les services de consultation - Service spécialisé de police Violence domestique (contrôle/formation) - Service spécialisé de la police chargé de prendre les dépositions des victimes d'infractions sexuelles	Police - SGS 700 (Loi sur les subventions publiques) (LPol) - § 47 d et suivants - LPol § 26a et suivants	Toutes les offres opérationnelles sont représentées au sein des organismes de coopération (autorités et ONG) : - Groupe spécialisé Convention d'Istanbul) - Groupe de travail Violence domestique, commission gouvernementale - Groupe spécialisé Poursuite pénale et protection des victimes - Groupe spécialisé Migration et protection des victimes

Canton / Commune	Date	Objectif / mandat / contenu / priorité / gestion des menaces / prévention / campagnes	Bases légales (par ex. procès-verbaux, ordonnances, lois)	Organismes de coopération
		Application : Surveillance électronique pour prévenir la violence domestique, « modèle dynamique passif » mis en œuvre conformément au CPP et au CC. Protection des victimes : - Mise en œuvre de la LAVI - Conventions de prestations avec les hébergements d'urgence de la région BL/BS > Maison d'accueil des deux Bâle et logements pour femmes et enfants des deux Bâle - Convention de prestations avec le service d'aide aux victimes des deux Bâle, mandat conformément à la LAVI et à la LPol (prise de contact après mesures de protection policière/d'éloignement) Travail avec les auteur·e·s /prévention secondaire: - Programme de prévention de la violence domestique (depuis 2001) conformément à l'art. 237, al. 1, CPP, à l'art. 55a CP, à l'art. 44, al. 2, CP, à l'art. 307, al. 1 et 3, CC et sur une base volontaire. - Programme de prévention de la violence sexualisées (depuis 2025) conformément à l'art. 94, al. 2, CP et à l'art. 198, al. 2, CP, sur une base volontaire. - Prise de contact proactive par le « service de consultation en cas d'éloignement », en cas d'une mesure d'éloignement mise en place par la police. - Conseil en matière de violence (chiffres non officiels), convention de prestations avec le Männerbüro beider Basel (service de conseil pour les hommes des deux Bâle (ONG) Campagnes :	Application : SGS 232.11 – Ordonnance sur la surveillance électronique pour la protection des personnes exposées aux risques de violence Protection des victimes : - Loi sur l'aide aux victimes (LAVI) - SGS 856 – Loi bâloise sur les contributions aux maisons d'accueil et institutions similaires (loi sur les maisons d'accueil pour femmes) - SGS 360 Loi sur les subventions publiques (SBG) Travail avec les auteur·e·s : - Programmes de prévention de la violence : CPP, CP, CC - Programmes de prévention de la violence : CPP, CP, CC - Conseil après éloignement : LPol § 26 b - SGS 360 Loi sur les subventions publiques (SBG)	- Commission pour la protection de l'enfance et de la jeunesse (commission du Conseil d'État)

Canton / Commune	Date	Objectif / mandat / contenu / priorité / gestion des menaces / prévention / campagnes	Bases légales (par ex. procès-verbaux, ordonnances, lois)	Organismes de coopération
		« <i>Beide Basel gegen Gewalt an Frauen</i> » (« Les deux Bâle contre la violence faite aux femmes »), campagne annuelle dans le cadre des 16 jours contre la violence faite aux femmes		
BS	2025	Diverses mesures (récapitulatif des mesures prévu, rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, plan d'action et recommandations en matière de violence sexualisée, voir ci-dessus). À mentionner tout particulièrement : Mise en place de statistiques accessibles au public (site Internet « <i>Gewaltmonitoring</i> », monitoring de la violence), accent mis sur la violence domestique. En coopération avec l'Office des statistiques.	- Programme cantonal des statistiques - Conseil Gestion des risques au niveau cantonal	Voir plus haut, organisme de coopération
GE	2025–2028	Prévention : Poursuite des campagnes de prévention des violences domestiques et liées au genre déployées notamment dans le cadre des manifestations liées au 25 novembre. Elaboration de nouvelles campagnes de prévention des violences domestiques, liées au genre et LGBTIQ+ phobes en remplacement de l'ancienne campagne violence domestique principalement déployée dans les transports publics.		
GR	2022	Mandat suivant : - coopération entre toutes les institutions et administrations sous forme de collaboration interdisciplinaire, - approche proactive dans le traitement et la prise en charge des cas de violence domestique - garantir une offre de consultation facilement accessible pour les victimes et les auteur·e·s de violences - développer de nouvelles offres pour des groupes cibles et des projets spécifiques	Décision du gouvernement du canton des Grisons du 1er juillet 2014. Stratégie cantonale contre la violence domestique du 22 février 2022	Table ronde Violence domestique Groupe d'action Traite des êtres humains

Canton / Commune	Date	Objectif / mandat / contenu / priorité / gestion des menaces / prévention / campagnes	Bases légales (par ex. procès-verbaux, ordonnances, lois)	Organismes de coopération
		- améliorer les données statistiques - assurer le transfert des connaissances auprès de tou-te-s les professionnel-e-s et institutions confrontés à des cas de violence domestique - promouvoir la mise en réseau avec les conférences nationales, la prévention et le détection précoce (sensibilisation du grand public, coopération avec des groupes cibles spécifiques) Projet de lutte contre la violence domestique : Journées d'action contre la violence domestique 2020 axées sur la « Violence domestique - les enfants et les adolescent-e-s pris-e-s au piège » Programme cantonal pour la mise en place et le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse conformément à l'art. 26 de la LEEJ (loi sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes) pour les années 2020 à 2022, en particulier dans le domaine d'action « Protection ». Gestion des menaces : introduction prévue, élaboration des bases légales en cours. Prévention : - Service spécialisé Adebar : prévention de la violence sexuelle (et de la violence domestique) à l'école dès l'école enfantine. - Service de consultation grison pour les auteur-e-s de violences : consultations sur la violence et programmes de prévention pour les auteur-e-s de violences. - Service spécialisé Adebar : prévention en matière de santé sexuelle et MGF/C.		

Canton / Commune	Date	Objectif / mandat / contenu / priorité / gestion des menaces / prévention / campagnes	Bases légales (par ex. procès-verbaux, ordonnances, lois)	Organismes de coopération
		Campagnes : Participation à la campagne « 16 jours contre la violence faite aux femmes »		
NW	1 ^{er} mars 2025	Introduction d'une gestion cantonale des menaces (KBM) interdisciplinaire et interinstitutionnelle rattachée à la police cantonale de Nidwald. Mise en œuvre d'une convention de prestations pour la période transitoire (jusqu'à la mise en service du numéro national d'aide aux victimes) entre les cantons de Lucerne, Obwald et Nidwald et l'association « Tel 143 - <i>Die Dargebotene Hand Zentralschweiz</i> » (La Main Tendue Suisse centrale) avec l'objectif de garantir une ligne d'assistance téléphonique aux victimes de violence en dehors des heures d'ouverture des services cantonaux d'aide aux victimes.	Introduction de la LPol le 1^{er} mars 2025 après révision sur la base de l'arrêté du Conseil d'Etat (RRB). Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) du 17 décembre 2024	Oui Table ronde du groupe de travail Intervention en cas de crise
OW		Prévention : Offre destinée aux hommes, auteurs de violences, en collaboration (convention de prestations) avec Agredis, et aux femmes, auteures de violences, en collaboration avec le service pénitentiaire et de probation de Lucerne.	Base : Table ronde sur la violence domestique du 21 mars 2017. Remplace le document correspondant de 2006. La table ronde se constitue elle-même.	Table ronde Violence domestique / Traite des êtres humains / Mariage forcé
SG	En cours	Autres mesures cantonales ou institutions contribuant à prévenir et à combattre la violence faite aux femmes et la violence domestique : Gestion des menaces : Gestion des menaces et des risques à Saint-Gall – au niveau cantonal et municipal, Gestion des menaces et des risques (prévention de la violence) sg.ch et Protection contre la violence stadt.sg.ch	Objectifs prioritaires du gouvernement, voir n° 23 Promouvoir l'égalité de genre et montrer l'exemple en tant qu'employeur schwerpunktplanung.sg.ch), et bases	Organisme de coopération : - Table ronde cantonale sur la violence domestique - Tables ronde régionales sur la violence domestique - Table ronde cantonale sur la traite des êtres humains - Comité opérationnel Traite des êtres humains - Table ronde sur la migration

Canton / Commune	Date	Objectif / mandat / contenu / priorité / gestion des menaces / prévention / campagnes	Bases légales (par ex. procès-verbaux, ordonnances, lois)	Organismes de coopération
		Centre de consultation pour les auteur-e-s de violences, voir Centre de consultation Violence domestique sg.ch, programme de prévention cognitivo-comportemental pour les auteur-e-s de violences, voir Programme de prévention sg.ch Maison d'accueil de Saint-Gall, aide aux victimes SG-AR-AI et centre de protection de l'enfance. Campagnes : - Coordination de la campagne cantonale « 16 jours contre la violence faite aux femmes » - Campagne sur les réseaux sociaux « Toxic Love »		- Groupe de coordination pour la prévention de la violence conformément à la Loi sur la police
SZ		- Gestion des menaces au niveau cantonal (auprès du service d'enquête de la police judiciaire) - Offres pour les auteur-e-s de violences : conseil en matière de violence auprès d'Agredis (convention de prestations) - Surveillance électronique - Priorité du service spécialisé Violence domestique (2023-2024) pour les enfants directement ou indirectement touché-e-s par la violence domestique - Constitution du groupe de travail « Reo FS HG » (Réorganisation Service spécialisé Violence domestique) dans le but de renforcer le travail de proximité dans le contexte de la violence domestique.	- LPol (SRSZ 520.110) - Convention de prestations du 1er juillet 2009 - Procès-verbal de la table ronde sur la Violence domestique du 13 avril 2023 - Procès-verbal de la table ronde Violence domestique du 18 février 2024 en lien avec le Postulat P 16/22 ou l'Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) 318/2023 (déclaré sans objet)	- Table ronde sur la violence domestique / Service spécialisé dans la violence domestique (Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) 330 du 12 avril 2016) - Conférences de cas (§2 al. 2 et 3 LPol) - Équipe cœur du GT « Reo FS HG » (Réorganisation Service spécialisé Violence domestique)
TG	23 avril 2024	La décision n° 291 du Conseil d'État du 23 avril 2024 définit les tâches de la Commission de prévention de la violence et du Service de coordination de la prévention de la violence. Elle remplace la décision du Conseil d'État n° 362 du 8 juin 2021, qui portait sur le même sujet.	Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) 291 du 23 avril 2024	Commission du Conseil d'Etat de Thurgovie pour la prévention de la violence

Canton / Commune	Date	Objectif / mandat / contenu / priorité / gestion des menaces / prévention / campagnes	Bases légales (par ex. procès-verbaux, ordonnances, lois)	Organismes de coopération
		Missions de la Commission de prévention de la violence, coordonnées par le Service de coordination de la prévention de la violence : - Conseiller le Département de la justice et de la sécurité (DJS) sur des questions liées à la prévention de la violence - Élaboration autonome de propositions thématiques ou liées à des projets dans le domaine de la prévention de la violence ; si nécessaire, dépôt d'une demande auprès du DJS - Évaluation et contrôle périodique des conventions de prestations dans le domaine de la prévention de la violence - Prises de position sur des questions relatives à la prévention de la violence dans le cadre de procédures de consultation sur des projets de loi et des interventions parlementaires - Élaboration et suggestion de concepts dans le domaine de la prévention de la violence - Promotion de la coopération et de la mise en réseau entre les autorités, les services administratifs et les prestataires externes concernés - Soutien à la planification et à la mise en œuvre de mesures et de projets dans le domaine de la prévention de la violence - Si nécessaire : évaluation des mesures mises en œuvre - Soutien du DJS dans son travail de sensibilisation du grand public dans ce domaine		
		Autres mesures cantonales TG : Des conventions de prestations spécifiques à certains thèmes ont été conclus avec les organisations suivantes : - BENEFO Service spécialisé dans l'aide aux victimes, Thurgovie - Service d'aide pour les femmes victimes de violence	Conventions de prestations	PAC (KAP) 2023-24 Mesure 7.2 approuvée par Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) n° 150 du 14 mars 2023.

Canton / Commune	Date	Objectif / mandat / contenu / priorité / gestion des menaces / prévention / campagnes	Bases légales (par ex. procès-verbaux, ordonnances, lois)	Organismes de coopération
		- Frauenhaus Winterthur (maison d'accueil pour femmes) - Service spécialisé Conflit.Violence. - Service spécialisé dans la prévention de la violence PräVita - Perspective Thurgau (département Prévention et promotion de la santé) - Service spécialisé dans la traite des femmes et la migration féminine (FIZ) Accord intercantonal avec le canton de Saint-Gall sur la mise en œuvre commune d'un programme de prévention destiné aux auteur·e·s de violences. Jusqu'à fin 2026, un projet pilote axé sur les enfants concerné·e·s par la violence domestique sera mené dans le canton de Thurgovie. Il leur offrira un accompagnement psychosocial et un soutien visant à renforcer leur résilience et à prévenir les problèmes consécutifs. Le projet sera suivi et évalué scientifiquement	Accord intercantonal sur la collaboration dans le cadre du « programme de prévention saint-gallois » Concept PAC IC (KAP IK) 2023-2024 PAC (KAP) 2023-24 Mesure 7.2 approuvée par Arrêté du Conseil d'Etat (RRB) n° 150 du 14 mars 2023.	
TI	2015 Avril 2022	2015-2019 : Stratégie cantonale de prévention de la violence impliquant les jeunes Programme cantonal de promotion des droits, de prévention de la violence et de la protection des enfants et des jeunes (0-25 ans), 2021-2024 : - Actions de promotion des droits des enfants et des jeunes auprès du groupe cible des 0-25 ans et de tous les adultes impliqués (professionnels et familles) - Soutien à des projets de protection contre les mauvais traitements et les violences dans les différents contextes de		

Canton / Commune	Date	Objectif / mandat / contenu / priorité / gestion des menaces / prévention / campagnes	Bases légales (par ex. procès-verbaux, ordonnances, lois)	Organismes de coopération
	2025	vie (famille, école, loisirs, administration judiciaire, santé sociale) - Soutien à des projets de prévention de situations de détresse, de mal-être, de maltraitance et de violence - Soutien à des projets de formation - Soutien à des projets d'intervention précoce Violence psychologique et stalking (cf art. 33 et 34 de la Convention d'Istanbul) – révision de la loi sur la police (message du 29.03.2023) Programme cantonal de promotion des droits, de prévention de la violence et de la protection des enfants et des jeunes (0-25 ans), 2025-2028 : - Cellule socio-éducative d'urgence pour les mineurs (CSUM) - Lignes directrices en cas de maltraitance ou d'abus – extension des services de conseil du SeAM aux structures et services extrascolaires - Renforcement du projet <i>Oltre</i> (+ 2 places dans les appartements protégés de la Casa delle Donne) - Renforcement du personnel de la Casa delle Donne avec une éducatrice chargée de s'occuper des enfants		
UR		- Gestion des menaces au niveau cantonal (auprès du service d'enquête de la police judiciaire) - Offres pour les auteur-e-s de violences : conseil en matière de violence auprès d'Agredis (convention de prestations)	LPol	
VD	2022–2027	Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexospécifiques et la violence domestique	Programme de législature 2022–2027	Commission cantonale de lutte contre la violence domestique
VS	Depuis 2022	Renforcement du réseau notamment par le financement complet via des mandats du canton pour les structures	LVD, OVD	

Canton / Commune	Date	Objectif / mandat / contenu / priorité / gestion des menaces / prévention / campagnes	Bases légales (par ex. procès-verbaux, ordonnances, lois)	Organismes de coopération
		d'hébergement des victimes de violences domestiques en 2022		
	Depuis 2023	Stratégie cantonale de lutte contre la traite d'êtres humains et création de l'association valaisanne de soutien aux victimes et témoins de traite des êtres humains (AVIT)	Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains	
ZG	2023–2025	Intervention dans les écoles du canton de Zoug sur la conduite à tenir et la procédure à suivre en cas de soupçons de maltraitance infantile	Prévention	
	En cours	Soutien financier aux hébergements d'urgence	La création d'une (nouvelle) base légale est prévue dans la révision en cours de la loi cantonale sur la police. D'ici là : soutien financier annuel à l'hébergement pour femmes (maison d'accueil cantonale) provenant du fonds de loterie.	
	jusqu'en 2026	Prolongation de la durée maximale des mesures prévues à l'art. 17, al. 2, de la loi cantonale sur la police (interdiction de retour, interdiction de contact, interdiction de séjour) de dix à quatorze jours	Révision en cours de la loi sur la police	
	Depuis juillet 2024	Nouvelle convention de prestations entre la Direction de la sécurité et eff-zett pour la gestion du service de consultation pour les victimes. La compensation financière / les ressources en personnel d'eff-zett ont été adaptées et augmentées par rapport à l'ancienne convention de prestations, sur la base du résultat de l'appel d'offres, afin de tenir compte de la situation actuelle-	Arrêté du Conseil d'État	
	à partir de mai 2026	Nouvelle convention de prestations relative au numéro d'appel d'urgence 24/7 (service téléphonique pour les victimes joignable 24 heures sur 24)	(en attente) décision du Conseil d'État	

Canton / Commune	Date	Objectif / mandat / contenu / priorité / gestion des menaces / prévention / campagnes	Bases légales (par ex. procès-verbaux, ordonnances, lois)	Organismes de coopération
ZH	à partir de novembre 2025	La ligne d'assistance téléphonique 24h/7 pour les victimes d'actes de violence sera mise en place dans le canton de Zurich comme prévu le 1er novembre 2025.	Arrêté du Conseil d'Etat 1042/2024	

1.4 Plans pour l'égalité contenant des mesures contre les violences faites aux femmes et la violence domestique

Canton / Commune	Durée (et prolongation prévue)	Objectifs dans le domaine de la violence faite aux femmes
Berne (ville)	Plan d'action pour l'égalité 2023-2026 (Plan d'action pour l'égalité depuis 2009, avec de nouvelles priorités et mesures à chaque fois)	Protection contre la violence et la discrimination de genre dans la sphère privée et publique Objectifs : La ville de Berne met en œuvre de manière cohérente la Convention d'Istanbul dans son domaine d'influence. Elle protège les femmes et les filles ainsi que les personnes queers contre la violence physique, psychique et sexuelle. Elle prévient et combat la violence domestique à l'encontre des personnes, indépendamment de leur âge, de leur origine culturelle ou sociale, de leur identité de genre, de leur expression de genre et de leur orientation sexuelle, ainsi que de leur statut de séjour.
BL	Stratégie d'avenir pour l'égalité : poursuite du développement à partir de 2025	Chaque direction fixe ses propres objectifs. Au cours de la période 2021-2024, la violence faite aux femmes et la violence domestique ne figuraient pas parmi les priorités thématiques. Évaluation en cours sur la prise en compte de cette thématique au cours des années suivantes.
BS	Plan pour l'égalité 2024–2027	Champ d'action Violence et sécurité avec les deux objectifs « Lutter contre la violence domestique et la violence sexualisée » et « Lutter contre le harcèlement dans l'espace public »
FR	2016–2025	Le Plan pour l'égalité hommes-femmes au sein de l'administration cantonale (PEAC)
GE	2018–2023 2023–2028	Prévention du harcèlement sexuel au travail dans l'administration cantonale Plan d'action LED – Genre en phase de finalisation, comprenant des mesures de formation du personnel de l'Etat (en particulier les corps professionnels des domaines santé, social, enseignement et sécurité) et de lutte contre le harcèlement sexuel, au travail et dans l'espace public
Genève (ville)	2016–2020 (2021–2025) 2019–2021	Sensibilisation du grand public au sexisme et à la violence de genre Sexisme et harcèlement dans l'espace public
JU	Plan stratégique égalité : En cours d'élaboration (2026–2030)	Redirection vers le plan d'action de lutte contre la violence domestique
LU	2022–2025	Rapport de planification pour la promotion de l'égalité de genre et des modes de vie (2022-2025) – canton de Lucerne : Prévention et réduction de la violence de genre (champ d'action 4)
Lucerne (ville)	2025–2028	Ville de Lucerne - B+A 45/2024 Stratégie et plan de mesures pour l'Egalité 2025-2028. Prise de connaissance. Crédit spécial et supplémentaire pour la mise en œuvre du plan de mesures. Adoption de la motion 249 Protection contre la violence Objectif d'impact : la ville de Lucerne s'engage activement dans la prévention de la violence de genre et queerophobe

Canton / Commune	Durée (et prolongation prévue)	Objectifs dans le domaine de la violence faite aux femmes
NE	En préparation, prévu à partir de 2026	Révision de la loi sur l'égalité + adoption d'un plan d'action égalité
SG	En cours	<i>La promotion cantonale de l'égalité rend le sexisme et les comportements sexistes visibles au grand public. La population est invitée à y prêter attention et à réfléchir à l'origine et aux effets de ces comportements. La promotion cantonale de l'égalité présente des mesures et des pistes d'action pour lutter contre les comportements sexistes.</i> Mesures en cours ou mises en œuvre : - Campagne de sensibilisation et de prévention « Pas de place pour le sexisme », voir www.keinplatzfuersexismus.sg.ch. Campagne d'affichage dans les lieux publics, cours sur le courage civique, brochures sur la manière de réagir face au harcèlement sexuel (sur le lieu de travail, dans le contexte universitaire, destinées aux jeunes) - Projet « Protection contre les violences sexualisées dans la vie nocturne » avec les services d'aide aux victimes SG-AR-AI. Le projet s'inspire en partie de la boîte à outils pour les bars et les clubs de la ville de Zurich dans le cadre du projet « Zurich ouvre les yeux ». - Participation annuelle à la campagne « 16 jours contre la violence faite aux femmes » Le champ d'action « Vie professionnelle », qui met l'accent sur le harcèlement sexuel au travail, fait également partie du programme annuel et poursuit l'objectif suivant : <i>Les collaborateur·ice·s de l'administration cantonale et les entreprises externes sont sensibilisé·e·s à la question du harcèlement sexuel au travail et soutenu·e·s dans leur travail de prévention.</i> Mesures en cours ou mises en œuvre : - Offre de conseil pour les employé·e·s et les employeurs sur toutes les questions relatives à la loi sur l'égalité (p. ex. harcèlement sexuel sur le lieu de travail) et à d'autres thèmes liés à l'égalité. - Formation continue « Égalité dans le quotidien professionnel » avec une partie consacrée au harcèlement sexuel sur le lieu de travail (accent mis sur la sensibilisation et la prévention), voir Formation continue et ateliers sg.ch - Offre d'atelier « Est-ce permis ? » sur la manière d'aborder le harcèlement sexuel au travail (accent mis sur la prévention et l'intervention), voir Formation continue et ateliers sg.ch
Saint-Gall (ville)		- Réduction des inégalités entre les genres - Amélioration des conditions cadres pour concilier vie professionnelle et vie familiale - Soutien et renforcement des familles

Canton / Commune	Durée (et prolongation prévue)	Objectifs dans le domaine de la violence faite aux femmes
		- Amélioration de la situation des travailleuses du sexe - Lutte contre les mariages forcés
SH	Durée prévue non encore définie	Dans le cadre de la mesure 20 du plan d'action cantonal pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, le canton de Schaffhouse élabore pour 2025 un plan d'action visant à instaurer une véritable égalité de genres. En s'inspirant de la Stratégie Egalité 2030 nationale, ce plan d'action doit définir des objectifs cantonaux en matière d'égalité et fixer des mesures pour leur mise en œuvre.
TI	2021–2023 2024–2027	Office de conciliation en matière d'égalité des sexes (cf. art. 6 de la loi d'application du code de procédure civile suisse du 24 juin 2010) Plan d'action cantonal pour l'égalité des chances du 27 avril 2022 Il prévoit des mesures spécifiques pour lutter contre les atteintes à l'intégrité personnelle sur le lieu de travail, en particulier en ce qui concerne le harcèlement sexuel et sexiste et le harcèlement psychologique, à travers le projet PMIAzione+, ainsi que des mesures pour renforcer la prévention du harcèlement sexuel et sexiste sur le lieu de travail au sein de l'administration cantonale. Il prévoit également des mesures de prévention et de formation du personnel enseignant sur le thème de la discrimination fondée sur le genre, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, ainsi que la participation à la série d'événements « Generando – Visioni di genere », promue par le Pour-cent culturel Migros, dans le but de créer un dialogue plus large autour du thème du genre (stéréotypes, violence, discrimination, affectivité et sexualité). Plan d'action cantonal pour l'égalité des chances 2024-2027 du 29 mai 2024 Il prévoit des mesures spécifiques pour lutter contre les atteintes à l'intégrité personnelle sur le lieu de travail, en particulier en ce qui concerne le harcèlement sexuel et sexiste et le harcèlement psychologique, à travers le projet PMIAzione+, ainsi que des mesures pour renforcer la prévention du harcèlement sexuel et sexiste sur le lieu de travail au sein de l'administration cantonale et à l'égard des apprentis.
TI – Ville de Bellinzone	2021 2025	Analyse de l'égalité salariale au sein de l'administration communale et directive sur la protection de l'intégrité personnelle des collaboratrices et collaborateurs de la ville (voir également Code de conduite) Analyse en cours sur le thème « Genre et conciliation vie professionnelle-vie privée » au sein de l'administration communale
TI – Commune de Coldrerio	2024	Sensibilisation et information de la population via le site Internet de la commune – Égalité des genres

Canton / Commune	Durée (et prolongation prévue)	Objectifs dans le domaine de la violence faite aux femmes
TI – Ville de Lugano	2016 2023–2024	La ville signe la Charte de l'égalité salariale dans le secteur public Analyse de la conciliation vie professionnelle-vie privée au sein de l'administration communale et sensibilisation des cadres à la diffusion des mesures proposées.
TI – Ville de Mendrisio	2023–2024	Plan d'action des politiques de genre (détails)
TI – Université de la Suisse italienne	2025–2028	Plan d'action pour l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité à l'USI Plans précédents pour les périodes 2013-2016 , 2017-2020 , 2021-2024
VS	Actuellement des mesures isolées Plan en préparation, prévu pour 2027	Formations subventionnées destinées aux cadres et RH des entreprises valaisanne pour la prévention du harcèlement sexuel
ZH <i>Fachstelle Gleichstellung</i> (Service de l'égalité)	En préparation, prévu à partir de 2027 (prochaine législature)	Prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail dans le canton : Garantir la prise en compte de la perspective de l'égalité dans les mesures de mise en œuvre de la CI pour les mesures existantes et conseiller les responsables des mesures à cet égard. L'objectif de la législature actuelle sert de base.
Zurich (ville)	2024–2027 (2028–2031)	En collaboration avec les services compétents, la ville de Zurich s'engage dans la prévention, la protection et la lutte contre la violence faites aux femmes ainsi qu'aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes et les personnes victimes de discriminations multiples, telles que les personnes handicapées.